

Décision n° 2015/06-08
relative à l'accréditation de l'École d'ingénieurs
en génie des systèmes industriels (EIGSI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet

Dossier B : renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation de l'établissement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels en formation initiale sous statut d'apprenti.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels,
- Vu le rapport établi par Jean-Marc THERET (membre de la CTI et rapporteur principal), Dominique PAREAU et Yves BREVAL (membres de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 9 juin 2015,
- Entendus Messieurs Sylvain ORSAT, Directeur de l'EIGSI et Olivier PACCAUD, Directeur des Etudes,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI) est une école privée (association loi 1901) sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, créée en 1989 sous l'impulsion des anciens élèves de l'École d'Électricité et de Mécanique Industrielle (EEMI), dite École Violet, à Paris qui avait fermé en 1983. Elle est située à La Rochelle.

L'association de gestion de l'EIGSI a pour membres fondateurs le Conseil Général de Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération de La Rochelle, le Conseil Régional de Poitou-Charentes et l'association Violet – EEMI – EIGSI regroupant les anciens élèves.

L'EIGSI forme des ingénieurs généralistes avec une dominante au choix parmi « conception et industrialisation des systèmes mécaniques », « énergie et environnement », « intégration des réseaux et des systèmes d'information », « management des systèmes industriels et en mécatronique ».

L'EIGSI offre une formation en 5 ans sous statut étudiant.

L'EIGSI offre également une formation en 3 ans sous statut d'apprenti qui fait l'objet de la présente décision. Pour cette formation, l'école est en convention avec le Centre de Formation d'apprentis du CESI (CFA EIA), ayant son siège à Angoulême.

L'EIGSI compte 757 élèves dans la formation en 5 ans sous statut étudiant (140 diplômés en 2014) et 71 élèves dans la formation sous statut apprenti (23 à diplômer en 2015 pour la première promotion).

L'école admet en deuxième année du cycle ingénieur des étudiants formés à Casablanca, au sein de l'EIGSICA, filiale de l'EIGSI créée en 2006.

Caractéristiques globales

L'école a 70 personnels permanents dont 31 enseignants qui assurent 42% des heures

encadrées.

L'EIGSI est locataire à titre gracieux de locaux appartenant au Conseil Départemental de Charente-Maritime. Ces locaux d'une superficie de 12 000 m², dont 7000 m² pour les enseignements, sont situés sur le campus universitaire de La Rochelle. L'école va ouvrir à la rentrée 2015 une résidence étudiante de 150 logements. Elle a réservé au CROUS dans une future résidence sur le campus une trentaine de logements destinés aux apprentis.

Le budget de l'école est de 6,84 M€ en 2014. 52% proviennent des frais de scolarité. Les collectivités territoriales apportent 20% et l'État 12%. Concernant la formation par apprentissage les dépenses de l'école s'élèvent à 330 k€ en 2014 avec un financement de 370 k€ partagé à égalité entre la taxe d'apprentissage et le financement du Conseil régional.

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

Le diplôme EIGSI sous statut étudiant a été habilité pour 6 ans à partir de la rentrée 2011. Le diplôme EIGSI sous statut apprenti a été ouvert pour 3 ans à compter de la rentrée 2012. Les habilitations ont été accompagnées des recommandations concernant le suivi de la qualité du recrutement, l'amélioration du taux d'encadrement (baisse de 20 à 17.5 élèves par enseignant), la réduction du nombre d'heures encadrées (baisse de 2 337h à 2 080h de la formation sous statut étudiant et 1 800h pour l'apprentissage), la conformité de la délivrance des crédits ECTS, l'analyse de l'employabilité par dominante, l'amélioration de la démarche qualité.

Toutes ces recommandations ont été bien suivies comme l'indiquait le rapport de l'école et ainsi que l'a montré l'audit sur place.

Toutefois, la baisse du nombre d'heures encadrées doit être poursuivie en s'appuyant sur des innovations pédagogiques et l'école doit à l'avenir veiller à fournir à la mission d'audit en amont de la visite un dossier complet.

Formation

Ingénieur diplômé de l'EIGSI

formation initiale sous statut d'apprenti

Les apprentis à l'issue de la formation sauront concevoir et organiser un système de production et/ou de service, identifier les axes d'amélioration continue et mettre en œuvre les actions associées de ce système, sélectionner et implémenter les systèmes d'information nécessaires et accompagner la conduite du changement sur les aspects techniques, financiers et humains.

L'école recrute en majorité des DUT et BTS plutôt dans la région et avec une bonne sélectivité.

La voie a été ouverte à la rentrée 2012. La première promotion va sortir en 2015. Les recommandations spécifiques émises ont été suivies : une montée contrôlée du nombre d'apprentis (montée à 24 apprentis en 2013 et stabilité sur la période à venir), la vérification de la viabilité économique de la formation par apprentissage sur le long terme et la mise en place du supplément au diplôme.

Synthèse de l'évaluation

Pour le diplôme EIGSI sous statut apprenti, l'équipe d'audit a conclu comme suit :

Points forts

- Gouvernance de l'école et support des collectivités locales
- Présence et support des industriels
- Processus (journée job dating entre étudiants et entreprises) et sélectivité du recrutement
- Livret de l'apprenti qui valide bien l'obtention des compétences chaque semestre
- Importance des enseignements SHES

Points faibles

- Animation démarche qualité
- Manque de rapports d'activité en entreprise qui pourraient compléter le livret apprenti

En conséquence,

la Commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, pour la **durée restreinte de 2 ans à compter du 1er septembre 2015**, l'habilitation de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels »
en formation initiale sous statut d'apprenti

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- Suivre la sortie des premières promotions par apprentissage pour vérifier l'employabilité
- Mettre en place une animation du système qualité pour accélérer la mise en place des actions et leur avancement

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2015.



Le président



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal